

DESTINATAIRE:

Matthew Coons, ing.
Ingénieur principal de l'élaboration de la
réglementation
Direction générale de la sécurité routière et de la
réglementation automobile
Transports Canada
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5
Téléphone : 613-998-1961
Télécopieur : 613-990-2913
Courriel : coonsm@tc.gc.ca

COPIE CONFORME:

Le très hon. Stephen Harper
Premier Ministre du Canada

L'hon. Lawrence Cannon
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des
Collectivités

L'hon. John Baird
Ministre de l'Environnement

Serge Bergeron
Robert Lamb
www.autossansfrontieres.com

OBJET:

Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des
véhicules automobiles (pare-chocs) diffusé sur la
Gazette du Canada, Partie I, Vol. 142, no 12 — Le 22
mars 2008.

Monsieur Coons,

C'est avec plaisir que j'ai pris connaissance du

Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (pare-chocs) diffusé sur la Gazette du Canada, Partie I, Vol. 142, no 12 — Le 22 mars 2008.

<http://canadagazette.gc.ca/partI/2008/20080322/html/regle5-f.html>

Comme vous le mentionnez, la réglementation actuelle limite non seulement nos choix en tant que consommateurs, mais entraîne également une hausse du prix canadien de certains modèles de véhicules spéciaux vendus en nombre limité au Canada.

Par la présente, je demande donc que toutes les normes environnementales et de sécurité s'appliquant aux véhicules vendus au Canada soient harmonisées avec les normes américaines. Tout autre position du gouvernement canadien ne fera que continuer de désavantager le public.

Nom Protégé par ASF

St-Lambert, QC
Circonscription fédérale de St-Lambert